



SAUVONS LA PETITE ENFANCE : PROTÉGEONS LES PROFESSIONNEL-LES ET LES JEUNES ENFANTS TOUTES ET TOUS EN GRÈVE A ORLEANS JEUDI 19 OCTOBRE 2023

Le récent rapport de l'IGAS - Inspection Générale des Affaires Sociales - confirme la situation critique et dramatique, que nous dénonçons depuis des années, dans les établissements Petite Enfance. Ce rapport met en lumière les conditions de travail dégradées, parfois dramatiques, dans lesquelles exercent les agent-es et salarié-es de ce secteur impactant significativement la qualité d'accueil des enfants. La CGT, aux côtés des professionnel-les de la Petite Enfance, s'est fermement opposée à la dernière réforme des modes d'accueil qui n'a fait qu'accentuer ces problématiques.

Le gouvernement nous a annoncé la création de 100 000 places d'accueil d'ici 2027, avec pour objectif d'atteindre 200 000 places en 2030, mais le secteur, tellement peu attractif, est déjà dévasté par la pénurie de professionnel-les.

De plus, le coût de la vie s'envole, et le refus de l'exécutif d'accorder le CTI - Complément de Traitement Indiciaire - aux agent-es et le « Ségur » aux salarié-es travaillant en établissements d'accueil de jeunes enfants est incompréhensible. Cette revalorisation salariale doit être versée sans discrimination, à tous les agents territoriaux de la filière sociale et médico-sociale comme c'est le cas dans la Fonction Publique Hospitalière ainsi qu'à tous les professionnels du secteur privé et associatif.

Pour la CGT, il est urgent d'agir en faveur des revendications portées par les professionnel-les de la Petite Enfance :

- L'amélioration des conditions de travail et une véritable reconnaissance des qualifications des métiers de la Petite enfance ;
- Une revalorisation immédiate des salaires et des carrières par l'attribution du CTI - Complément de Traitement Indiciaire ou du « Ségur » et le rattrapage immédiat de la valeur du point d'indice d'au minimum 10% ;
- L'abrogation immédiate de l'arrêté du 29 juillet 2022 relatif aux personnels autorisés à exercer dans les crèches ;
- Une prise en compte de la pénibilité permettant un départ anticipé à la retraite avant 60 ans avec 75% du salaire des 6 derniers mois ;
- Une stricte égalité de salaire entre les femmes et les hommes ;
- La réduction du temps de travail à 32 heures par semaine ;
- Une politique ambitieuse de la Petite Enfance, véritable investissement pour l'avenir des enfants et de notre société ;
- Un véritable service public de la Petite Enfance, seule alternative à la marchandisation du secteur.

MOBILISONS-NOUS !

TOUTES ET TOUS EN GREVE A ORLEANS, DEVANT
LA PREFECTURE, LE JEUDI 19 OCTOBRE 2023 A 10h30.

Parents, professionnels, exigeons ensemble des normes de qualité élevées pour
l'accueil des jeunes-enfants. Ensemble, nous pouvons faire la différence !



Pour rétablir la qualité des modes d'accueil on ne peut pas attendre 2030, ni même 2027 ! Nous serons dans la rue le 19 octobre

Le gouvernement avait fait des annonces bien timides avant les vacances pour répondre aux constats du rapport IGAS et rétablir la qualité d'accueil des tout-petits (cf. notre [Communiqué du 10 juillet 2023](#)). Depuis Aurore Bergé a été nommée nouvelle ministre des Solidarités et des familles. Lors du comité de filière petite enfance le 5 septembre elle a déclaré qu'il fallait trouver "*des solutions rapides*" face à l'insuffisance du nombre de places d'accueil et à la pénurie de professionnel.les "*mais ne pas prendre de décisions qui ne seraient pas les bonnes*". Mais ses premières annonces restent floues : elle évoque le taux d'un adulte pour 5 enfants mais sans confirmer qu'il sera inscrit dans la réglementation ni proposer de calendrier pour sa généralisation, elle met en avant la provision de 200 millions d'euros par an pour accompagner des améliorations salariales mais ne précise rien pour les professionnel.les de la fonction publique (55% du personnel des crèches), elle ne mentionne pas d'amélioration du ratio des professionnel.les diplômé.es. Et le gouvernement annonce 100 000 nouvelles places d'accueil alors que la COG n'en prévoit que 35 000...

Pourtant, on ne peut plus attendre, la qualité d'accueil appelle des "*solutions rapides*" et "*des décisions qui soient les bonnes*".

Elles sont connues de tous :

- ▶ *solution rapide et bonne décision* : un taux d'1 adulte pour 5 enfants inscrit dans la réglementation dès à présent et effectif au plus tard dans toutes les crèches en 2027,
- ▶ *solution rapide et bonne décision* : l'arrêt du recours à des personnels sans aucune qualification ni expérience,
- ▶ *solution rapide et bonne décision* : la formation en urgence de milliers de professionnel.les,
- ▶ *solution rapide et bonne décision* : l'inversion progressive du ratio 40/60 en faveur des professions diplômées,
- ▶ *solution rapide et bonne décision* : l'élévation progressive vers le niveau IV a minima de l'ensemble des formations,
- ▶ *solution rapide et bonne décision* : un minimum d'une séance mensuelle d'analyse de la pratique par professionnel.le et l'exigence d'une formation continue digne de ce nom,
- ▶ *solution rapide et bonne décision* : au moins + 10% d'augmentation de salaire pour tous.tes et dans tous les secteurs (en points d'indice dans la fonction publique),
- ▶ *solution rapide et bonne décision* : la convergence du reste à charge pour les parents quel que soit le mode d'accueil sur la base du quotient familial, premier pas vers la gratuité des modes d'accueil.

Pour que le gouvernement engage ces mesures sans attendre,
toute la petite enfance,
soyons en grève et dans la rue jeudi 19 octobre

Manifestations partout en France

(à Paris à 10h Place des Droits de l'Enfant, angle Alésia/Tombe-Issoire)

Cf. sur le site, facebook et instagram



pour une réforme qui remette à l'endroit
l'accueil de la Petite Enfance !